

Communiqué de presse

Le travail d'associations humanitaires et solidaires suisses est entravé par les banques. Sous prétexte de risques de réputation, les banques suisses bloquent les transferts bancaires internationaux et nationaux à cause de la mention d'un pays dans la transaction, empêchant le paiement de factures, cotisations ou même la réception de dons institutionnels.

Genève, Ponte Tresa et Zurich, le 26 mai 2023 – Depuis plusieurs années, des associations suisses d'aide au développement ou d'aide humanitaire rencontrent des difficultés pour l'envoi de fonds vers des pays soumis à des sanctions économiques ou embargos. Dernièrement, ces entraves concernent également des transferts à l'intérieur de la Suisse et en francs suisses : qu'il s'agisse de dons (privés ou institutionnels), des paiements de factures ou des cotisations, plusieurs banques bloquent les transactions, même si les fonds ne vont pas directement dans ces les pays soumis aux sanctions et sont destinés au fonctionnement de l'association en Suisse.

Lorsqu'une région et sa population sont confrontées à des catastrophes, comme c'était le cas lors du séisme en Turquie et en Syrie, les organisations humanitaires doivent pouvoir agir vite et sans entraves administratives. Mais les technologies, sensées faciliter les choses, sont celles qui mettent des bâtons dans les roues. Ainsi, le système de messagerie bancaire SWIFT peut bloquer n'importe quelle transaction du moment qu'un des termes de la « liste noire » apparaît, peu importe l'importance du transfert, ni le destinataire, ni le nombre de vies en jeu.

D'après la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur l'impact négatif des mesures coercitives unilatérales sur la jouissance des droits de l'homme, "la crainte des sanctions américaines a conduit de nombreuses entreprises et institutions financières étrangères à se conformer de manière excessive [aux sanctions] afin de réduire les risques. Cela ne fait qu'aggraver l'impact des sanctions sur les droits de l'humains"ⁱ. Ce constat a finalement abouti à l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations Unies de la résolution 2664, le 2 décembre 2022, laquelle prévoit une exemption humanitaire permanente à ses régimes de sanctions. En théorie, à présent, les banques et institutions financières devraient permettre de réaliser des transferts dans des contextes soumis à des régimes de sanctions s'ils ont un caractère humanitaire ou sont réalisés par des organismes ou associations reconnues d'utilité publique. Dans la pratique, les blocages continuent, notamment à l'intérieur de la Suisse.

Trouvant peu ou pas de réponse auprès des institutions bancaires, six associations humanitaires et d'aide au développement, actives dans diverses régions du monde, se sont unies pour lancer la pétition « **Unblock solidarity** »ⁱⁱ, qui a déjà reçu le soutien de plus de 400 personnes lors des activités en lien avec le 1^{er} mai à Genève et à Zurich. Elles demandent à l'Assemblée fédérale et à la FINMA d'exiger que les banques suisses alignent leurs pratiques commerciales sur le droit international humanitaire et qu'elles n'entravent pas le travail d'associations et organisations suisses reconnues d'utilité publique.

Contacts :

En français
Aude Martenot
Secrétaire générale
a.martenot@css-romande.ch

en allemand
Roland Wüest
Coordinateur
roland.wuest@medicuba.ch

en italien
Carmelo Diaz del Moral
Communication et projets
carmelo.diazdelmoral@amca.ch

ⁱ <https://news.un.org/es/story/2023/03/1519272>

ⁱⁱ <https://act.campax.org/petitions/stop-aux-entraves-des-banques-suissees-face-a-la-solidarite-internationale>